

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CROISTY

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15 – en exercice : 15 – ayant pris part à la délibération : 13

N° 01/11.03.26

L'an deux mil vingt-six et le 11 mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bruno LAVAREC, Maire.

Date de convocation : 5 Mars 2026.

Présents : Bruno LAVAREC, Claudine BANSARD, Didier LE GOUIC, Olivier BARACH, Cédric BINET, Gaël GUÉGUEN, Samuel JAN, Stéphane LE BOZEC, Odile LE GAL, Martial LE MENEC, Martine RETAILLEAU, Gérard RIO, Sandrine SIVY.

Absent représenté : Dominique PENFORNIS

Absente excusée : Soazig PERRET

Madame Claudine BANSARD a été nommée secrétaire.

#### **Objet de la délibération : Approbation du Compte Administratif 2025 – Budget Principal**

Le Conseil Municipal,  
Approuve le Compte Administratif 2025 du Budget Principal comme suit :

#### **FONCTIONNEMENT**

Recettes : 646.927.97€ (+130)

Dépenses : 566.292.64€

Soit un excédent de **80.635.33€ (différence 130 euros avec le cdl 80.765,33 Euros**

**(Excédent 2024 portait en investissement 116.146,09 Euros)**

#### **INVESTISSEMENT**

Recettes : 777 859,98€

Dépenses : 594 741,64€

Soit un excédent de **183 118,34€ (CDL 18.248.34) différence 130 Euros**

Compte tenu d'un débit antérieur reporté de 168 636,56 €, le résultat négatif de clôture est de **14 481,78€.(CDL 14 611,78€)**

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture

Pour extrait conforme,

Le Maire,

